



Bulletin Ucape Scolaires

- Editorial
- Colloque des formateurs - Octobre 2021
- UCC Séjour transnational - crise sanitaire
- Les modalités de demandes de DEC
- DEC primaire
- DEC collègue
- DEC lycée

DECEMBRE 2020
N° 62

EDITORIAL

Cette nouvelle année scolaire nous aura permis de retrouver nos élèves et de mesurer - si nécessaire était - combien les relations humaines jouent un rôle essentiel dans la transmission des méthodes et des savoirs.

Et c'est justement parce que l'Ecole est un lieu d'échanges, de rencontres et de partages que nous sommes depuis longtemps nombreux à multiplier les initiatives susceptibles de favoriser chez nos élèves la découverte de l'autre - non seulement dans le cadre de leur classe et de leur établissement - mais aussi à la faveur de nos partenariats avec d'autres pays et d'autres cultures.

L'épidémie de coronavirus - qui s'est installée dans la durée - nous a malheureusement empêchés depuis mars dernier de réaliser les projets que nous avions programmés.

Pour autant, et en bien des endroits, les ressources numériques nous ont aidés à préserver les liens que nous avons tissés avec nos différents partenaires.

De fait, il nous semble pertinent d'adapter les modalités de validation de l'UCC Séjour Transnational à ce contexte et d'accepter à titre exceptionnel que tout échange virtuel - dès lors qu'il aura fait l'objet d'un travail de qualité - puisse être pris en compte pour l'obtention du Diplôme.

Bien évidemment, si - et nous l'espérons toutes et tous - nos élèves ont la possibilité de voyager dès la fin de l'hiver, il conviendrait de privilégier la production relative à ce voyage.

Quand bien même nous sommes dans l'Espérance d'une prochaine fin de crise sanitaire, nous avons décidé de renoncer à reporter notre Colloque d'Octobre 2020 au vendredi 19 et au samedi 20 mars prochains et de vous donner avec certitude un nouveau rendez-vous en Octobre 2021.

Nous envisageons toutefois de réunir notre Assemblée Générale Annuelle en visioconférence le vendredi 19 mars - probablement de 14h à 15h30 - de sorte que nous puissions, sans attendre Octobre, vous tenir informés de l'actualité de notre Association et de ses projets.

Dans cette attente, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette fin de premier trimestre et avec pour souhait que le mois de janvier nous ouvre de nouveaux horizons.

Dominique Bernard

Le Colloque des formateurs

Nous vous donnons RDV en Octobre 2021 à Paris

**Le thème du colloque :
*Education au développement durable,
un défi majeur pour les jeunes***

Nous vous invitons à participer à notre
Assemblée Générale Annuelle en visioconférence
le vendredi 19 mars de 14h à 15h30 (horaires à confirmer)

Nous reviendrons vers vous en début d'année, vous pourrez nous soumettre les questions et points que vous souhaitez voir aborder lors de celle-ci et vous nous indiquerez si vous participez à la visioconférence.





UCC Séjour à l'étranger – le défi du Covid-19

Quelques pistes de réflexion par Susan Coontz

Le séjour à l'étranger reste le point fort de l'UCAPE pour la plupart de nos jeunes. Cette année, se déplacer sera impossible. Comment valider un séjour dans un autre pays sans voyager ?

L'aspect le plus important de cette UCC est le contact avec l'autre. Cette année (2020-21), exceptionnellement, il faudra trouver des moyens virtuels pour faciliter ce contact. Cela donne la possibilité d'être créatif. Les 'séjours' ne sont plus limités par la proximité géographique – on pourra découvrir le monde entier de chez soi.

Des partenariats internationaux permettent de monter des projets en commun entre classes et entre élèves. Il est facile de trouver des établissements intéressés sur la plateforme eTwinning (www.etwinning.net). En s'inscrivant sur ce site, les professeurs peuvent être en contact avec des collègues dans d'autres pays qui souhaitent monter des projets en binôme. L'UCAPE a une présence sur ce site (<https://live.etwinning.net/projects/project/198781>) où nous pouvons échanger nos idées. Pensez aussi à vos autres contacts : collègues, parents d'élèves, instituts culturels. L'UCAPE a des contacts avec des établissements en Inde où l'anglais est la langue parlée dans les écoles.

Dans la rubrique « Trouvez l'inspiration », la plateforme eTwinning propose des kits de projets prêts à l'emploi qui pourront servir de référence ou apporter de l'inspiration. Dans les Forums, on trouve des propositions de projets par tranche d'âge et par thème postés par des collègues motivés qui souhaitent monter un projet.

Le séjour virtuel est déjà un choix proposé pour le DEC primaire, où l'élève doit assurer un travail d'un minimum de 12 heures avec des partenaires qui parlent la langue étudiée. Ce travail pourrait inclure l'échange de lettres, de messages électroniques et un travail commun sur des thèmes choisis par les élèves et les professeurs.

Au niveau collège, prévoyez un travail de 20 heures de communication entre élèves ce qui favorise la collaboration et l'échange. Les jeunes aiment découvrir la vie de l'autre et discuter de questions brûlantes. Les Objectifs de développement durable (ONU) passionnent nos élèves et beaucoup de matériaux pédagogiques et de kits de projets sont disponibles.

Pour les lycéens, 30 heures de travail en binôme ou en petits groupes faciliteront la communication. Un élève choisira un thème à explorer avec un élève d'un autre pays.

Comme produit final, la jeune personne est encouragée à être créative et à profiter des outils informatiques. Avec son partenaire étranger, elle pourrait écrire un livre numérique, créer un blog ou une vidéo, etc.

La crise sanitaire nous force à réévaluer nos moyens de travail cette année. Bien que nos jeunes ne puissent pas voyager dans le réel, le virtuel reste ouvert et il faut en profiter, tout en respectant la sécurité de l'enfant sur internet.

Des projets effectués par des élèves de primaires en été 2020 ont témoigné que ce contact a été important pour leur bien-être. Bien qu'enfermés chez eux, ils ont surtout apprécié ce contact avec d'autres jeunes dans d'autres pays qui faisaient face à la même situation qu'eux. Isolés mais unis.

Les Diplômes Européens de Compétence



Les demandes de DEC—2020

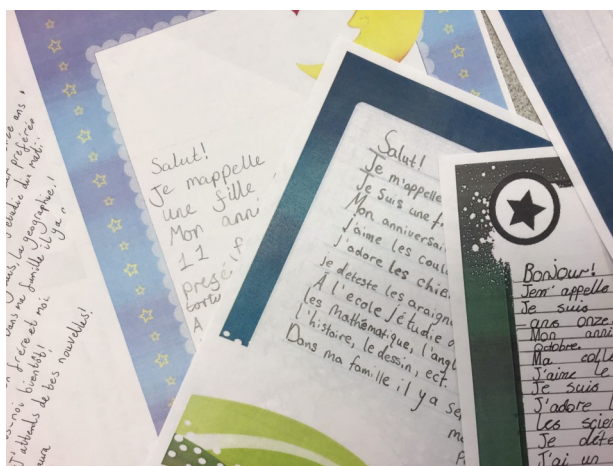
Les modalités de demande de DEC ont changé, merci d'en prendre connaissance page suivante.

DEC primaire

Une séance d'informations en visio s'est déroulée le samedi 12 septembre 2020, toutefois, toutes les écoles intéressées par le DEC primaire n'ont malheureusement pas pu y assister.

Nous prévoyons de programmer une nouvelle séance au printemps prochain. Nous vous enverrons les modalités de celle-ci en début d'année.

Retrouvez les modalités du DEC primaire en page 5.



DEMANDES DE DEC-juin 2020

1/ Régler vos diplômes au trésorier, Philippe REVELLO : philippe.revello@lyceestvincent.net
Faire préciser, par vos services de comptabilités, le nom de votre établissement pour le virement bancaire. Adresse postale :

Lycée St Vincent
30 rue de Meaux -BP 20088
60304 Senlis Cedex

2/ Envoyez, deux mois avant la remise des diplômes, les documents suivants à Gaidick GORTINA par mail uniquement : ucapeinfos@gmail.com.

Complétez IMPERATIVEMENT :

1/ la copie du virement bancaire justifiant le règlement des diplômes

Fiche : DEMANDE DE DEC

Lycée : _____

Collège : _____

Adresse précise : _____

Nom du Chef d'établissement : _____

Nombre de DEC demandés :

Date de remise des DEC :

Vous confirmez que la cotisation de l'adhésion à l'association (année 20120 a bien été réglée au trésorier :
oui

2/ **un tableau Excell** en respectant les consignes suivantes :

- Ne mettre impérativement qu'une ligne par élève.
- Saisir en majuscules les noms des élèves et en minuscules les prénoms
- Si deux langues sont validées, les mettre dans la même colonne
- La date de naissance doit être au format JJ/MM/AAAA
- Saisir le titre du dossier culturel et de la mention en toutes lettres et avec les majuscules si besoin
- Les notes des élèves ne sont pas portées sur les diplômes, il est donc inutile de les inclure dans le tableau

Attention : Les tableaux scannés, sous format PDF ou non conformes aux consignes ne seront pas acceptés et vous seront renvoyés.

Pour que les diplômes soient édités, il faut être à jour de vos cotisations. Merci de le vérifier auprès de votre comptabilité avant d'en faire la demande.

Les demandes de DEC à rééditer, suite à de mauvaises informations données par les établissements, sont dorénavant à régler une seconde fois.

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	UN Séjour à l'étranger (lieu, dates)	Langue(s) validée(s)	Connaissance de l'Europe (titre du dossier)	Mention
-----	--------	------	-------------------	--------------------------------------	----------------------	---	---------

Veillez noter que :

- Un délai de deux mois est nécessaire pour réaliser et vous adresser les DEC.
- Merci de m'envoyer un mail pour confirmer la réception de vos DEC :

ucapeinfos@gmail.com

Gaidick Gortina

Diplôme Européen de Compétence-Niveau Primaire

Un diplôme de formation européenne et à dimension européenne

Le D.E.C. se compose de trois U.C.C.

1. UCC- SEJOUR TRANSNATIONAL.

Un séjour d'un ou deux jours minimum dans un pays où la langue étudiée est parlée ou est une langue de communication. Un séjour individuel ou en groupe restreint est souhaitable. Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays.

Le séjour peut être remplacé par des échanges écrits ou numériques, exemples: etwinning ou Skype.....

Les échanges doivent représenter un total de 12 heures de communication avec les partenaires.

A privilégier un séjour de un à deux jours minimum.

Lors de la demande du DEC mentionner s'il s'agit :

- d'un échange écrit ou numérique,
- -d'un voyage réalisé dans le cadre familial,
- -d'un séjour à l'initiative de l'établissement.

2. UCC- LANGUE(S).

S'assurer que l'élève est capable de comprendre et de se faire comprendre. Une évaluation orale sanctionne la compétence linguistique des élèves en fin de parcours primaire. Cette UCC peut être validée dans plusieurs langues.

France: les élèves qui valideront le Cambridge Starters A1 seront dispensés de l'épreuve de langues.

Autres pays européens: les élèves devront avoir atteint le niveau fixé par le cadre de référence du pays concerné.

Modalités : Saynètes, savoir se présenter, conversation en binôme...

3. UCC- CONNAISSANCE DE L'EUROPE.

Selon les pays, les programmes d'histoire, de géographie ou d'enseignement moral et civique se prêtent à des évaluations sur les deux dernières années du parcours primaire..

Un travail de recherche, guidé par l'enseignant peut être proposé : l'élève validera son étude sous la forme d'un exposé en classe, d'un dossier de presse en lien avec l'actualité ou d'un dossier culturel en lien avec l'Europe.

Il importe de s'assurer qu'il ne s'agira pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte dans le cadre d'un oral. Les élèves peuvent réaliser un dossier en binôme.

Le DEC reste accessible à l'élève moyen. Les modalités du DEC restent souples et pourront être adaptées selon le système éducatif du pays concerné.

Diplôme Européen de Compétence (DEC) Niveau Collège

Le DEC se compose de 3 Unités de Compétence capitalisables (UCC) :

- **UCC – SEJOUR TRANSNATIONAL (hors crise sanitaire)**

Un séjour d'un minimum de 5 jours dans un pays où la langue étudiée est parlée ou est une langue de communication.

Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays.

Ce séjour fera l'objet d'une production écrite ou orale dont la forme sera laissée à l'appréciation de l'établissement.

Au plus tard le 30 juin, chaque établissement pourra sélectionner un dossier, en précisant l'âge de l'élève, à adresser sous format électronique à direction@stdo-60.fr.

Le CA de l'UCAPE remettra un prix à l'élève ayant déposé le meilleur travail de l'année. Le résultat sera annoncé au colloque des formateurs suivant.

- **UCC- LANGUE(S)**

L'élève doit être capable de comprendre et de se faire comprendre, selon le niveau de scolarité atteint.

Une évaluation orale – individuelle ou en binôme – sanctionne la compétence linguistique des élèves. Cette évaluation vérifie les capacités d'expression et de compréhension dans la ou les langues présentées.

L'épreuve doit être accessible aux élèves qui obtiennent régulièrement des notes supérieures à la moyenne. C'est l'établissement d'origine de l'élève qui valide l'UCC – Langue(s) au vu des résultats de l'épreuve orale organisée pour la circonstance et à condition que le niveau A2 ou l'équivalent soit atteint.

Le DEC mentionnera les langues validées si l'élève en présente plusieurs.

Nota Bene : Les élèves ayant validé une certification (Cambridge, Cervantes, Goethe, Perugia, Siena) sont dispensés de cette épreuve.

- **UCC – CONNAISSANCE DE L'EUROPE**

Si l'établissement ne peut proposer qu'un seul thème (institutions européennes, histoire, géographie), ce sont les Institutions qui seront traitées pour faire connaître l'organisation de l'Union européenne. Il est possible d'en proposer plusieurs aux élèves (dans le cadre des EPI pour les établissements français par exemple).

Deux formules sont possibles, selon les moyens humains disponibles dans l'établissement :

- ou bien un cours spécifique est donné aux élèves. La validation se fera sous forme d'une épreuve ou d'un contrôle organisés par le responsable de cette formation.

- ou bien un travail de recherche guidé par un professeur. Une journée de travail sur un lieu caractéristique de la construction européenne pourra servir de base à un rapport en français.

L'élève validera son étude par la remise d'un travail au professeur responsable de cette formation (document classique, exposition, cassette audiovisuelle, création de jeux ou de documents destinés à aider les plus jeunes à découvrir l'Europe).

Il importe de s'assurer qu'il ne s'agisse pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte.

Le DEC reste accessible à l'élève moyen. Les modalités restent très souples et pourront être adaptées pour mieux intégrer le système éducatif des pays des établissements membres.

Diplôme Européen de Compétence Niveau Lycée

Un diplôme de formation européenne et à dimension européenne

Le DEC est accessible à tous les élèves volontaires. Les modalités du DEC restent très souples et pourront être adaptées pour mieux intégrer le système éducatif des pays des établissements membres.

Le D.E.C. se compose de trois U.C.C. (Unité de compétence capitalisable)

1. UCC- SEJOUR TRANSNATIONAL (hors crise sanitaire)

C'est un séjour d'une semaine minimum (7 jours, temps de transport compris) dans un pays où la langue étudiée est parlée ou est une langue de communication habituellement utilisée. Un séjour individuel ou en groupe restreint est souhaitable. Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner sa maîtrise de la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays. On privilégiera donc l'échange linguistique en immersion. Lorsqu'il y a échange, l'élève doit passer 5 jours minimum dans le pays étranger et recevoir en réciprocité un correspondant pendant au minimum 5 jours.

Un séjour individuel organisé par la famille doit être validé auprès de l'établissement scolaire d'inscription de l'élève par un titre de transport, une attestation de la famille d'accueil, une facture d'hébergement...

L'élève présentera une production (artistique, PowerPoint, vidéo, revue de presse pendant le voyage, nouvelle, etc.) en lien avec son séjour. Les corrections seront faites par les professeurs qui auront encadré le séjour.

Un dossier de voyage virtuel ne sera pas accepté.

Les établissements sont libres d'organiser un oral pour valider ou valoriser le séjour dans la langue de son choix sur la production réalisée par l'élève.

Il est possible d'organiser un oral commun valable à la fois pour la validation du séjour et du niveau linguistique (*voir ci-dessous l'UCC langue*). Cet oral sera alors plus conséquent (une quinzaine de minutes minimum).

Fin juin, chaque établissement pourra envoyer une production sous format électronique au CA de l'UCAPE qui remettra un prix à l'élève ayant déposé le meilleur travail de l'année. Le résultat sera annoncé au colloque des formateurs à l'automne suivant.

Nota bene : Pour la demande de DEC ne transmettre aucun autre document qu'un tableau Excel comprenant :

une ligne par élève

saisir le nom de l'élève en majuscules et le prénom en minuscules

saisir la date de naissance au format JJ/MM/AAAA

Ne mentionner que les dates du voyage correspondant au dossier réalisé par l'élève

Si deux langues sont validées, les mettre dans la même colonne

Saisir le titre du dossier culturel et la mention en toutes lettres et avec les majuscules si besoin

- *Les notes des élèves ne sont pas portées sur les diplômes, il est donc inutile de les inclure dans le tableau*

Les tableaux scannés, sous format PDF ou non conformes aux consignes ne seront pas acceptés et vous seront renvoyés.

Attention : pour que les diplômes soient édités, il faut être à jour de vos cotisations. Merci de le vérifier auprès de votre comptabilité avant d'en faire la demande.

2. UCC- LANGUE(S)

Il s'agit de s'assurer que l'élève est capable de comprendre et de se faire comprendre.

Une évaluation orale sanctionne la compétence linguistique des élèves. Cette UCC peut être validée dans plusieurs langues.

Dans les pays européens, les élèves devront avoir atteint un niveau B1-B2. Les professeurs pourront intégrer cette évaluation : pour la France, dans le cadre des épreuves orales de langue de terminale pour le baccalauréat, sous forme d'oral blanc, ou, pour tous les pays, dans le cadre des examens européens (*First Certificate, TOEIC, Cervantès, Goethe ou DELF*) ou encore en classe de première lors d'un oral de fin d'année.

Pour que les élèves puissent atteindre un niveau B1-B2, il est vivement conseillé aux établissements de mettre en place des cours supplémentaires de langue dès la première année du lycée jusqu'à la passation de l'épreuve (1 à 2 heures par semaine).

Temps conseillé de l'oral d'évaluation du niveau de langue : 10-15 minutes.

3. UCC- CONNAISSANCE DE L'EUROPE

Modalités : au moins pendant les deux premières années du lycée, les établissements mettront en place des cours sur les institutions et la culture européennes, les enjeux de l'Europe et les défis à relever (histoire, géographie, économie, art, identité, etc.).

Selon les moyens humains disponibles dans l'établissement, deux formules sont possibles :

Un cours spécifique est donné aux élèves. Dans ce cas, la validation se fera sous forme d'une épreuve ou d'un contrôle écrit ou oral organisés par le responsable de cette formation.

Un travail de recherche, guidé par un professeur, peut être proposé. Dans cet autre cas, l'élève validera cette UCC sous forme d'un exposé en classe, un dossier de presse en lien avec l'actualité ou une production culturelle (artistique, PowerPoint, vidéo, etc.) en lien avec l'Europe. Il importe de s'assurer qu'il ne s'agira pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte dans le cadre d'un oral. Les élèves ont la possibilité de travailler à deux.
En France, dans les filières L et ES, les recherches réalisées en TPE sur un thème portant sur l'Europe peuvent être exploitées pour valider cette UCC.

Conditions diverses d'attribution et de demande du DEC

Chaque établissement définit ses propres critères quant à l'attribution des mentions (Passable, Assez Bien, Bien, Très Bien) au regard du type d'évaluation pratiqué : lettres, notes, appréciations...

Les demandes de DEC devront parvenir à l'UCAPE (Gaïdick Gortina) sous la seule forme du tableau Excel (voir plus haut) ce deux mois avant la date de remise programmée par l'établissement demandeur.

Si un établissement désire savoir si l'organisation de son parcours DEC respecte bien les attentes de l'UCAPE, et sans que ceci ne relève d'une quelconque obligation d'obtenir l'accord de l'UCAPE, il peut envoyer un descriptif succinct au CA qui formulera alors un avis.

Sur le site Internet de l'UCAPE et avec leur accord, des documents créés par les établissements adhérents seront mis en ligne à titre d'exemples.

RAPPEL DES COORDONNEES BANCAIRES DE L'UCAPE

Pour régler les DEC, vos adhésions et les inscriptions aux Colloques.

Merci de vérifier auprès de votre comptabilité que les virements sont bien effectués sur compte bancaire de l'UCAPE suivant et d'indiquer le motif de votre virement.

Nos références bancaires : CIC, 18 à 20 place de la Halle - BP49 - 60303
SENLIS CEDEX

CODE IBAN (Etranger) : FR76-3002-7172-6900-0201-1700-168

CODE RIB : (France) : 30027-17269-00020117001-68

CODE BIC : CMCIFRPP

www.ucape.eu

Président : Dominique BERNARD - email : direction@stdo-60.fr

Responsable des Colloques des formateurs, Secrétaire générale et Présente à Strasbourg : Eliane ROBIOLLE - email : eliane.robiole@gmail.com

**Trésorier (DEC, adhésions, ...) : Philippe REVELLO
email : philippe.revello@lyceestvincent.net**

**Secrétaire administrative, Responsable des DEC et du BUS : Gaïdick GORTINA
email : ucapeinfos@gmail.com**

**Responsable des Mini-colloques, Présente à Strasbourg, : Susan COONTZ
email : scoontz@wellingtonschool.org**